

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

*Direction des infrastructures
de transport*

Décision du 27 septembre 2018 relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de la RN 201, section La Motte-Servolex/Barberaz

NOR : TRAT1825359S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre auprès du ministre d'État, de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R.411-25;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation;

Vu la demande du 24 février 2017 de la DIR Centre-Est relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de direction de la RN 201 pour le secteur La Motte-Servolex/Barberaz;

Vu l'avis de l'inspecteur général route du 12 mai 2017;

Vu la réunion interservices du 27 juin 2017,

Décide :

Article 1^{er}

Est approuvé le schéma directeur de signalisation de direction de la RN 201, section La Motte-Servolex/Barberaz, figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers du Centre-Est, qui est chargé de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 27 septembre 2018.

Pour la ministre et par délégation :
*La directrice des infrastructures de transport,
S. CHINZI*



ANNEXE

Schéma Directeur de la DIR Centre-Est
RN201 section comprise entre Aix-les-Bains et La Ravoire



AscoDE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



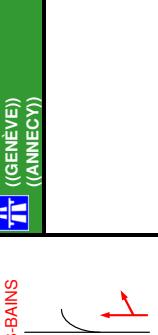
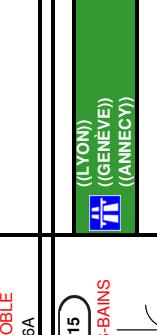
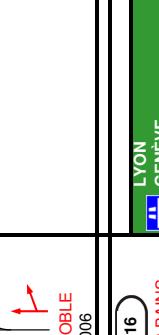
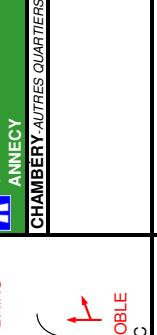
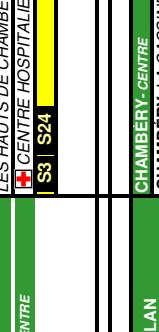
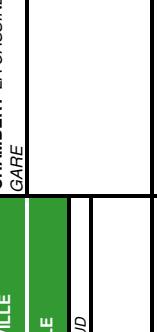


MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



ASCOE

Schéma Directeur de la DIR Centre-Est
RN201 section comprise entre Aix-les-Bains et La Ravoire

PROPOSITIONS SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION		RN 201	PROPOSITIONS SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION	
OBSERVATIONS	SENS 2 : AIX-LES-BAINS - GRENOBLE	ECHANGEUR :	SENS 1 : GRENOBLE - AIX-LES-BAINS	OBSERVATIONS
mentions de filante:	mentions de sortie:	Section Aix-les-Bains - La Favotte	mentions de filante	mentions de sortie:
mentions de filante:	mentions de sortie:		mentions de filante	
"Repiquage D70 sens 2 : 'accès à CHAMBERY (P° 15) (P° 16) (P° 18)		D70 sens 1 : prochaine sortie : CENTRE COMMERCIAL Z.A. LES LANDIERS (P° 4) (P° 12) (P° 1)		"Repiquage D70 sens 1 : prochaine sortie : BISSY-LERIER PARC DES EXPOS-LE PHARE CENTRE HOSPITALIER S3 S13 S14
"Repiquage D70 sens 2 : ACCÈS À CHAMBERY (P° 15) (P° 16) (P° 18)		D70 sens 1 : prochaine sortie : BISSY-LERIER PARC DES EXPOS-LE PHARE CENTRE HOSPITALIER S3 S13 S14		"Repiquage D70 sens 1 : prochaine sortie : LYON ANNECY CHAMBERY-AUTRES QUARTIERS GRENOBLE VC

Les mentions entre double parenthèse (...) en filante signifient que la mise en place de cette signalisation est facultative.

ASCON E

Schéma Directeur de la DIR Centre-Est
RN201 section comprise entre Aix-les-Bains et La Ravoire



PROPOSITIONS SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION		RN 201	PROPOSITIONS SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION
OBSERVATIONS	SENS 2 : AIX-LES-BAINS - GRENOBLE	ECHANGEUR :	SENS 1 : GRENOBLE - AIX-LES-BAINS
	mentions de filante:	Section Aix-les-Bains - La Ravoie	mentions de filante
	mentions de sortie:		mentions de sortie:
Repiquage D70 sens 2: Prochaine sortie : [H] CHS DE LA SAVOIE	[H] 17 BASSENS* ((TURIN-MILAN)) ((ALBERTVILLE)) ((GRENOBLE)) ((CHAMBERY-SUD))	AIX-LES-BAINS LYON GENÈVE ANNECY CHAMBERY AUTRES QUARTIERS GRENOBLE D8	CHAMBERY-CENTRE BASSENS S12 [H] CHS DE LA SAVOIE
			D70 sens 1: [H] 18 AIX-LES-BAINS LYON GENÈVE ANNECY CHAMBERY-CENTRE GRENOBLE D1006
			CHAMBERY-SUD MASSIF DES BAUGES MASSIF DE LA CHARTREUSE S25 GRENOBLE D1006
D70 sens 2: [H] MEDIPOL /Aubanne suivre [H] 20	[H] 19 AIX-LES-BAINS TURIN-MILAN ALBERTVILLE Péage GRENOBLE Péage CHAILLES LES EAUX	A43 E70 E712 LA RAVOIRE BARBERAZ S26 GRENOBLE Péage	LA RAVOIRE BARBERAZ ((LYON)) ((GENÈVE)) ((ANNECY)) ((CHAMBERY)) GRENOBLE D5

Les mentions entre parenthèses (...) en filante signifient que la mise en place de cette signalisation est facultative.

RN201 (2)